

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 54 (1957)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Appel de la Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture

La section du Pays d'Enhaut a bien voulu se charger d'organiser l'assemblée d'été de notre Fédération et a mis tout en œuvre pour bien recevoir ses hôtes d'un jour. Elle a eu la bonne fortune de pouvoir s'assurer le concours d'un conférencier de grande valeur qui, nous n'en doutons pas, enthousiasmera ses auditeurs.

Aussi, nous nous faisons un plaisir d'inviter tous les apiculteurs vaudois et leurs familles à se rendre à Château-d'Oex le 30 juin et témoigner, ainsi par leur présence, leur gratitude à la section organisatrice de cette manifestation. Que chacun s'inscrive assez tôt pour permettre à l'hôtelier de prendre toutes les dispositions nécessaires pour bien servir ses hôtes.

Le Comité.

(Voir pages 179-182.)

Exposé des motifs du postulat Müller relatif à une réduction du prix du sucre destiné à l'apiculture

par
Alban Müller, conseiller national, Olten
traduit par *P. Zimmermann*

Hier Monsieur Vontobel parlait, ici au Conseil national, du développement de la consommation du lait. Aujourd'hui, du lait nous passerons au miel. Si dans l'Ancien Testament on parle de la Terre promise où coule le lait et le miel, vous verrez d'après les motifs de mon postulat qu'il ne s'agit certainement pas de notre pays !

Le 29 septembre 1955 je présentais, avec 39 autres signataires, le postulat suivant :

« L'apiculture est en grande partie pratiquée par des gens à revenus modestes. Par suite d'une longue série de mauvaises années l'intérêt qu'elle suscite tend à diminuer alors que le maintien d'une apiculture prospère s'avère d'une importance primordiale pour notre arboriculture fruitière. La demande de miels suisses est grande, mais le revenu reste bien modeste.

Le Conseil fédéral est prié d'examiner s'il ne serait pas possible, par une diminution du prix du sucre destiné au nourrissement des abeilles ou par tout autre moyen, de venir en aide à notre apiculture. »

J'ai présenté ce postulat pour venir en aide à de nombreuses personnes modestes qui pratiquent l'apiculture par amour pour les abeilles et pour les grandes joies qu'elles procurent à ceux qui s'y intéressent. Les apiculteurs se recrutent parmi les hommes qui aiment la Nature et qui savent l'observer. Cependant, il est compréhensible que par suite de conditions d'exploitation défavorables, ils perdent peu à peu de leur enthousiasme et abandonnent, à contre cœur, leurs ruchers.

Les services d'informations de l'Agriculture nous fournissent, pour 1955, les renseignements suivants :

« Pensez à la longue suite de mauvaises années qu'il y a eu et vous comprendrez le découragement, la lassitude, qui envahit ceux qui pratiquent l'apiculture, tous ceux qui ayant des revenus modestes espéraient en tirer un léger profit pour leurs familles. Au lieu de cela, ils doivent chaque année consacrer la plus grande partie de leur gain uniquement au maintien de leurs abeilles. »

Qui est apiculteur ?

58 % pratiquent l'agriculture comme métier principal, 10 % comme activité secondaire, pour la plupart ce sont de petits paysans ou des paysans de la montagne ; puis il y a des instituteurs, des ouvriers, des pasteurs habitant généralement de petits villages. Ce sont des gens réfléchis, amis de la nature, appartenant à toutes les professions.

Quelle est l'utilité de l'apiculture ?

Nous pensons en premier lieu à la production du miel. Mais l'abeille accomplit une tâche beaucoup plus importante encore (selon le Prof. Kobel 10 fois plus importante) en favorisant la pollinisation des arbres fruitiers, baies, colza, légumineuses et autres plantes utiles.

Mais, pour le possesseur d'abeilles, il faudrait que son rucher soit rentable par sa production en miel ! Qu'en est-il ?

Jusqu'en 1939, pendant 20 années, les frais d'exploitation n'ont pu être couverts que 7 fois et de 1940 à 1955 — soit pendant 16 années — 10 fois la récolte n'a pas suffi à équilibrer les dépenses. La diminution constante de la récolte de miel ressort clairement du tableau suivant :

	moyennes de 10 ans en kg.
1904-1914	9,84
1915-1924	8,41
1925-1934	7,86
1935-1944	5,04
1945-1954 (1954 = 4,4)	5,44
1955	2,4
1956	6,00

Jusqu'à 3 kg la récolte est qualifiée de minime, de 4 à 6 kg d'au-dessous de la moyenne, de 7 à 9 kg de moyenne, de 10 à 14 kg de bonne et au-dessus de 15 kg de très bonne.

A quoi attribuer une récolte si modeste ? Pourquoi tant de mauvaises années pour l'apiculture ? Il faut en rechercher la cause principale dans l'utilisation de plus en plus intensive du sol ce qui a comme conséquence d'entraîner une diminution des pâturages pour abeilles. La lutte chimique contre les parasites est aussi une source de soucis pour les apiculteurs. Des conditions atmosphériques défavorables, des saisons anormales — ou trop sèches ou trop pluvieuses — jouent également un rôle important, si bien que l'on ne compte qu'une année mellifère tous les 10 ans seulement. Bien que la science apicole ait fait des progrès considérables, il est absolument impossible de créer les conditions favorables à une bonne production de miel. Virgile écrivait déjà : « Lorsqu'il va pleuvoir les abeilles n'essaient pas loin de leur logis, elles craignent les temps orageux ».

La longue série de mauvaises années dont nous avons été gratifiés n'a pas été sans influence sur les apiculteurs et le nombre des colonies. Nous notons :

1945	42 600 apiculteurs avec 406 000 colonies
1951	36 000 apiculteurs avec 339 000 colonies
1956	32 000 apiculteurs avec 298 000 colonies

Nous constatons qu'en 10 ans le nombre des apiculteurs a diminué de 10 600 et le nombre des colonies de 108 000. A ce rythme, dans 30 ans nous n'aurions plus une seule abeille en Suisse. Ces données sont extraites de l'Annuaire statistique. L'assurance contre les pertes occasionnées par la loque de la V.D.S.B. arrive à des constatations semblables :

1951	24 978 membres avec 271 808 colonies
1952	24 674 membres avec 269 165 colonies
1953	24 136 membres avec 263 017 colonies
1955	21 361 membres avec 248 884 colonies

Prix du miel et frais de production

Les prix officiels du miel n'ont pas varié depuis 1942 : fr. 6.20 le kg en gros, fr. 7.40 le kg au détail. L'apiculteur serait satisfait de ces prix s'il pouvait compter sur une bonne récolte, mais étant donné les rendements enregistrés, les frais de productions se trouvent par trop élevés. Ils se situaient en 1951 à fr. 7.80, en 1952 à fr. 5.56, en 1953-1955 à fr. 8.— jusqu'à fr. 10.—.

Les comptabilités apicoles nous donnent les résultats suivants :

	1952 Fr.	1953 Fr.	moyenne 1952-53 Fr.
Rapport brut par colonie	59.93	25.76	39.74
Produit net	17.70	16.27	10.97
Revenu	30.50	4.75	19.95
Produit du travail	22.01	12.92	13.29

Si nous mettons la récolte de miel en regard des frais d'exploitation qui se sont élevés à fr. 6.— par kg pour les années allant jusqu'en 1939 et à fr. 7.— à partir de 1940, nous constatons que pour couvrir ces frais il aurait fallu jusqu'en 1939 une récolte de 5 kg par colonie et à partir de 1940 de 6 kg. La plus grande dépense que doit faire l'apiculteur c'est l'achat du sucre nécessaire au nourrissement des abeilles, nourrissement d'autant plus nécessaire que les pâtrages pour abeilles s'amenuisent d'année en année. Selon sa situation et l'état de ses provisions, une colonie a besoin en moyenne de 12 à 15 kg de sucre annuellement. Pour l'ensemble de la Suisse les besoins de l'apiculture s'élèvent à environ 5 000 tonnes de sucre ce qui fait au prix de 0 fr. 80 une dépense totale de 4 millions. Or, sur ces 4 millions, un million va à la Confédération sous forme de droits de douane et de magasinage. Les apiculteurs demandent à ce que le prix du sucre soit diminué de fr. 20.— par 100 kg, à raison de 10 kg par colonie. Sommes-nous les seuls à émettre ce désir ? Que se fait-il à l'étranger ? En *Allemagne* les apiculteurs touchent, à prix réduit, 7,5 kg de sucre par colonie ce qui représente une diminution de 2 DM par colonie. Le 13 juillet 1955, le Parlement allemand reconnaissant la nécessité d'encourager l'apiculture dans la mesure du possible, acceptait une nouvelle réduction du prix du sucre, non sans que le Ministre des finances s'y opposât. En *Autriche*, une somme de 2 millions de Schillings (324 000 francs suisses) a été prévue au budget en faveur de l'apiculture, ce qui fait 0 fr. 80 par colonie. En *Italie*, l'apiculture n'est pas oubliée, le gouvernement prévoit une dépense de 520 000 francs comme aide soit 0 fr. 65 par colonie.

Il est vrai que dans tous ces pays le prix du miel est plus bas et le prix du sucre plus élevé que chez nous. Mais il ne faut pas oublier que les récoltes y sont de 3 à 4 fois supérieures aux nôtres.

Une réduction du prix du sucre destiné au nourrissement des abeilles ne devrait pas présenter de grandes difficultés. Il ne serait pas nécessaire de mettre sur pied un appareil administratif compliqué et il n'existe aucun danger d'abus. Monsieur Meyer-Tzaut, ancien chef de la KEA ainsi que Monsieur le conseiller aux Etats Wipfli qui s'occupe de l'assurance loque de la V.D.S.B. ont chacun préparé un projet d'application fort simple.

Si l'on ne veut pas suivre le chemin direct de la réduction des droits de douane, une diminution ou un remboursement serait possible d'une autre manière. Nous pourrions, comme pour le vin par exemple, prélever l'argent nécessaire sur le miel étranger vendu chez nous. Nous importons chaque année environ 1 200 000 kg de miel. Son prix moyen rendu franco frontière est de 1 fr. 20, les droits de douane atteignent un montant égal, ce qui le met à 2 fr. 40 le kg. Une charge supplémentaire de 0 fr. 60 par kg fournirait les 720 000 francs dont nous avons besoin pour diminuer les frais de production de 2 francs par colonie. Le miel importé n'aurait de ce fait à subir aucune hausse car la marge de bénéfice est suffisamment grande.

Dans mon postulat, je parle également de venir en aide à l'apiculture d'une autre manière. La Confédération pourrait par exemple prendre à sa charge les frais occasionnés pour la lutte contre les maladies des abeilles qui pèse lourdement sur l'apiculture (loque américaine, loque européenne, noséma, acariose). A ces maladies, s'ajoutent encore les pertes occasionnées par certaines plantes vénéneuses, les fumées nocives d'usines et les traitements antiparasitaires. Les dommages causés par la loque américaine et la loque européenne s'élèvent en Suisse à 60 000 francs annuellement et ceux causés par le noséma à 50 000 francs. Pour couvrir une partie de ces dégâts la V.D.S.B. possède des assurances, mais pas pour l'acariose. Par contre, la Société suisse alémanique des Amis des abeilles possède un Fonds d'entraide qui est alimenté par les cotisations des membres et par les assurances loque et noséma. Les spécialistes évaluent à 30 000 francs les pertes occasionnées chaque année par l'acariose. Les maladies des abeilles représentent donc à elles seules une charge annuelle d'au moins 140 000 francs. Là encore, on pourrait trouver un moyen de venir en aide aux apiculteurs.

Il est absolument nécessaire d'y songer si l'on ne veut pas que notre apiculture nationale soit compromise. Une aide est possible par la voie d'une réduction du prix du sucre ou sous forme d'une subvention destinée à dédommager les apiculteurs des pertes occasionnées par les maladies. Nous ne pouvons pas augmenter les récoltes car l'apiculture est tributaire du temps. Nous ne pouvons pas non plus faire marche arrière et demander à nos paysans de renoncer aux cultures intensives. Par contre, nous devons exiger que lors des traitements antiparasitaires il soit toujours tenu compte des conséquences qu'ils peuvent avoir pour l'apiculture. Les expériences de ces dernières années ont montré qu'avec un peu de bonne volonté, il est possible d'éviter le massacre des abeilles. Mais il appartient à l'Etat de favoriser la rentabilité de l'apiculture en :

1. Protégeant le prix du miel indigène par des mesures douanières appropriées, mesures qui ne peuvent avoir d'effet que si l'apiculteur a quelque chose à vendre ;
2. Diminuant le prix du sucre destiné au nourrissement des abeilles de 20 francs par 100 kg et à raison de 10 kg par colonie ;
3. En soutenant l'apiculture dans sa lutte contre les maladies en créant une Caisse d'assurance obligatoire dont le 90 % des frais seraient supportés par la Confédération ;
4. En créant un Fonds d'entraide. Nous avons un grand nombre d'apiculteurs qui, par suite des années déficitaires que nous avons eues, sont tombés dans la misère. Une aide individuelle, sous forme de subvention à fonds perdu

ou de prêt sans intérêt, serait possible en prélevant les sommes nécessaires du Fonds de désendettement.

Selon mon opinion, il y a également dans toute cette question un problème psychologique qui se pose. L'apiculteur est déprimé parce qu'on ne fait rien pour lui. Il faudrait lui prouver, par une action tangible, tout l'intérêt que nous portons au maintien d'une apiculture prospère. C'est ce que je vous demande. Puisse dans le cœur de chacun de vous trouver place un peu de l'esprit du grand Virgile qui dans les Géorgiques lançait cet appel : « Protège l'abeille, aide-la, qu'elle ne meure ni de faim, ni de froid ». Ou dois-je encore vous citer ce vers d'Horace :

« Multis ille bonis flebili occidet. »
Pleurée par beaucoup, elle mourut.

Je vous prie instamment d'accepter ce postulat, de vous intéresser aux personnes modestes qui aujourd'hui encore pratiquent l'apiculture mais qui demain, découragés, l'abandonneront sans retour.

Le canton de Berne se donne un nouveau commissaire pour les maladies des abeilles

Le 3 avril dernier, les inspecteurs des ruchers du canton de Berne étaient réunis dans la ville fédérale pour prendre congé de M. le Dr O. Morgenthaler qui, atteint par la limite d'âge, a quitté la fonction de commissaire cantonal pour les maladies des abeilles. M. D. Buri, conseiller d'Etat, qui avait pris l'initiative de cette réunion, salua les 23 inspecteurs présents, sur un total de 24, ainsi que le vétérinaire cantonal, M. le Dr Neuenschwander, et le nouveau chef de l'Institut fédéral de bactériologie et de recherches du Liebefeld, section apiculture, M. le Dr Wille, et souhaita à tous une cordiale bienvenue. Dans son préambule, le directeur du Département de l'agriculture exprima l'espoir de pouvoir liquider quelques points litigieux pour le bien de l'apiculture. Puis, il fit l'éloge du Dr Morgenthaler qui, depuis 1924, successeur du Dr Leuenberger, a fonctionné comme commissaire à la satisfaction de la direction de l'agriculture. M. Buri le remercia pour le travail énorme qu'il a accompli pour la lutte contre les maladies des abeilles.

M. Buri présenta ensuite le nouveau commissaire cantonal, M. Walter Bieri, ingénieur agronome et maître à l'Ecole d'agriculture de Langenthal. Il releva la difficulté devant laquelle il se trouvait car, étant placé devant deux fronts, il dut surmonter l'obstacle ; c'est la raison pour laquelle une décision impartiale a été prise en nommant M. Bieri qui sera chargé d'établir un programme qui a été quelque peu négligé par la direction de l'agriculture.

Puis, tour à tour, tous les inspecteurs des ruchers eurent l'occasion d'exprimer leurs désirs et leurs vœux. Les joutes oratoires furent ouvertes par l'inspecteur du Jura-Nord, qui présenta la revendication jurassienne, c'est-à-dire la création d'un poste de commissaire pour le Jura, à quoi l'inspecteur d'Erguel riposta en déclarant que la section Erguel-Prévôté était opposée à la création d'un tel poste. Tous les inspecteurs firent des éloges à M. le Dr Morgenthaler et lui adressèrent leurs remerciements.

M. Morgenthaler remercia à son tour pour les éloges qui lui furent décernés. Longuement il reporta les mérites sur M. le Dr Leuenberger, son prédécesseur, promoteur de la loi sur les maladies des abeilles et de la création de la caisse maladie de Suisse alémanique qui peut s'éorgueillir de posséder une fortune de près de 100 000 fr. Il n'oublia pas non plus de relever les mérites de M. H. Schneider, son fidèle collaborateur du Liebefeld, aide précieuse et

grand travailleur, qui a fait la découverte que l'acare, quittant les trachées de l'abeille durant l'hiver, s'attaque ensuite à l'insecte à la base des ailes.

M. le Dr Wille, successeur du Dr Gubler, remercia pour sa nomination de directeur de la station apicole du Liebefeld. Il souhaite que la collaboration entre la station de recherches, le commissaire et les inspecteurs soit toujours très étroite. Le Dr Wille, qui a repris la direction du Liebefeld le 1er avril, fit également l'éloge du Dr Morgenthaler pour le grand travail accompli pour la cause de l'apiculture. Il se penchera, dit-il, tout spécialement sur la lutte contre le noséma, puisqu'aujourd'hui l'acariose est vaincue.

Puis le vétérinaire cantonal, Dr Neuenschwander, répondit à tous les inspecteurs qui, au cours de cette intéressante séance, ont émis des vœux. Tout comme M. Buri, le vétérinaire cantonal ne voit pas la nécessité de la nomination d'un commissaire pour le Jura. Quant à l'introduction du noséma dans la loi sur les épizooties, c'est affaire fédérale et non cantonale. Il déclara avoir pris note de tous les désirs exprimés et qu'il en tiendra compte dans la mesure des possibilités, dans la nouvelle ordonnance cantonale qui est actuellement en préparation.

Le nouveau commissaire remercie ensuite pour sa nomination et dit qu'il établira, en collaboration avec la direction de l'agriculture, un plan de travail désignant les charges, devoirs et compétences des inspecteurs.

Après plusieurs heures de délibérations, M. le conseiller d'Etat Buri, lui-même apiculteur, déclara le bienfait que lui procure le délassement puisé auprès de ses abeilles après une semaine de travail intense. Puis il leva cette laborieuse assemblée. Il espère que chacun travaillera dans l'intérêt d'une apiculture prospère. Puis les participants prirent part à un repas, très bien servi, à l'Innenege Enge à Berne, et offert par la direction de l'agriculture, où d'aimables paroles furent encore échangées.

L.

Vétérans 1956 S. A. R.

5459	Tabin Joseph, St-Jean (Sect. Sierre)	1907	plat
2421	Fischer Fritz, Lucens (Sect. Lucens)	1922	gobelet
4603	Reymond-Saurer Louis, Les Verrières (St. V.d.Trav.)	1922	gobelet
4358	Lienher Jules, Savagnier (Sect. Val de Ruz)	1922	gobelet
4357	Lienher Joseph, Savagnier (Sect. Val de Ruz)	1922	gobelet
3141	Gétaz Emile, Lignerolle (Sect. Orbe)	1909	gobelet
3117	Rouillier William, Champvent (Sect. Orbe)	1916	gobelet
3224	Randin Pierre, Valeyres (Sect. Orbe)	1921	gobelet
3175	Reymond Charles, Romainmôtier (Sect. Orbe)	1922	gobelet
2011	Bezençon Gustave, Lausanne (Sect. Lausanne)	1913	gobelet
2123	Noverraz Victor, La Croix (Sect. Lausanne)	1908	gobelet
2087	Raach Adolphe, Pully (Sect. Lausanne)	1921	gobelet
2156	Renaud Isaac, Prilly ((Sect. Lausanne)	1914	gobelet
1951	Treuthard Jules, Bretigny (Sect. Lausanne)	1922	gobelet
2136	Perriraz Clémentine, Montblesson (Sect. Lausanne)	1907	plat
32	Cherix Adrien, Bex (Sect. Les Alpes)	1922	gobelet
61	Carter Jacques, Chernex (Sect. Les Alpes)	1922	gobelet
241	Belloni Arnold, Territet (Sect. Les Alpes)	1922	gobelet
114	Cathélaz Jean, Crêbelley /Noville (Sect. Les Alpes)	1922	gobelet
267	Urfer Auguste, Vevey (Sect. Les Alpes)	1920	gobelet
6167	Vaudan Cyrille, Bruson s/Bagnes (Sect. Entremont)	1920	gobelet
6252	Rausis Henri, Orsières (Sect. Entremont)	1922	gobelet
925	Lugeon Louis, Ferreyres (Sect. Cossonay)	1907	plat
998	Borgeaud Maurice, Villars-Lussery (Sect. Cossonay)	1922	gobelet

993	Girard Edward, Sévery (Sect. Cossenay)	1922	gobelet
8198	Cardinaux Philippe, Châtel-St-Denis (La Veveyse)	1904	plat
8209	Monney Joseph, Châtel-St-Denis (Sect. La Veveyse)	1907	plat
4084	Hirschy Jean, Le Crêt du Locle (Montagnes Neuch.)	1922	gobelet
4092	Burren Aurèle, Le Locle (Sect. Montagnes-Neuch.)	1922	gobelet
3988	Ducommun Nestor, Les Brenets (Montagnes-Neuch.)	1922	gobelet
2871	Francelet Charles, Duillier (Sect. Nyon)	1922	gobelet
2897	Simond Paul, Givrins (Sect. Nyon)	1922	gobelet
2882	Baumgartner Alfred, Gimel (Sect. Nyon)	1922	gobelet
2941	Luginbühl David, Mies (Sect. Nyon)	1922	gobelet
2932	Bassin Edmond, Marchissy (Sect. Nyon)	1922	gobelet
2886	Bignens Henri, Gingins (Sect. Nyon)	1907	plat
1664	Buffat Alphonse, Vuarrens (Sect. Gros de Vaud)	1922	gobelet
1576	Curchod Elie, Dommartin (Sect. Gros de Vaud)	1910	gobelet
1632	Milliaud René, Penthéréaz (Sect. Gros de Vaud)	1920	gobelet
2518	Burla Edmond, Orzens (Sect. La Menthue)	1922	gobelet
9545	Chételat Théophile, Corban (Sect. Jura-Nord)	1922	gobelet
9634	Aubry Joseph, Glovelier (Sect. Jura-Nord)	1922	gobelet
1884	Gilliéron Jean-Louis, Mézières (Sect. Jorat)	1922	gobelet
494	Bigler Emile, Donatyre (Sect. Avenches)	1922	gobelet
501	Hagner Henri, Faoug (Sect. Avenches)	1922	gobelet
9105	Romy Edouard, Sonvillier (Sect. Erguel-Prévôté)	1921	gobelet
9040	Bühler Charles, Renan (Sect. Erguel-Prévôté)	1922	gobelet
9123	Walther Otto, Tavannes (Sect. Erguel-Prévôté)	1917	gobelet
647	Barthlomé Frédéric, Rossens (Sect. Basse-Broye)	1917	gobelet
597	Nicollier Robert, Corcelles (Sect. Basse-Broye)	1921	gobelet
567	Thonney Alfred, Trey (Sect. Basse-Broye)	1921	gobelet
602	Rapin-Cherbuin G., Corcelles (Sect. Basse-Broye)	1922	gobelet
649	Blanc Henri, Missy (Sect. Basse-Broye)	1922	gobelet
654	Jaccaud Fernand, Payerne (Sect. Basse-Broye)	1922	gobelet

Vuarrengel 11. 2. 1957.

Le préposé aux vétérans S.A.R. (par intérim)
Aug. Gonet.



LE JARDIN DE L'ABEILLE

Les fleurs, les abeilles... et nous

Sourire avec une pointe de mépris, telle a été la réaction de M. O. B. quand je l'ai invité à planter quelques espèces mellifères dans son rucher et dans son grand jardin.

Pour vous mettre dans l'ambiance, je dois vous confier que M. O. B. est un apiculteur bien connu, à la fois amateur et professionnel. Il a environ cinquante ruches, bien tenues, relativement bien soignées, surtout si l'année a été bonne. L'année passée, par exemple, il a délibérément rangé ses brosses et sa peinture à cause de son déficit: notre ami tient compte de tout et enregistre méticuleusement sur son